

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 273/03

ASA 41/031/2003 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIER D'OPINION / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

VIÊT-NAM

Le Chi Quang (h), 32 ans

Londres, le 22 septembre 2003

Amnesty International est extrêmement préoccupée par l'état de santé de Le Chi Quang, un prisonnier d'opinion. Cet homme souffre de troubles rénaux chroniques qui, selon certaines sources, se sont aggravés, et il n'est pas en mesure de recevoir les soins médicaux spécialisés dont il a besoin.

D'après les informations reçues, Le Chi Quang est détenu dans des conditions difficiles dans la colonie pénitentiaire de Ba Sao (province de Nam Ha), située dans le nord du Viêt-Nam. Il est atteint d'une affection rénale depuis son enfance, mais il est presque certain que le manque de nourriture et de soins médicaux a aggravé son état de santé au point que, selon certaines sources, il éprouve des difficultés à parler et se trouve dans un état de fatigue extrême. Le Chi Quang aurait par ailleurs perdu beaucoup de poids au cours des dernières semaines et souffrirait d'un ulcère gastro-duodéal.

L'administration pénitentiaire aurait permis aux proches de Le Chi Quang de lui apporter des médicaments, toutefois, ils ne sont autorisés à lui rendre visite qu'une fois par mois. Récemment, elle a également permis à Le Chi Quang d'être examiné par un médecin indépendant qui, semble-t-il, était « *très préoccupé* » par son état de santé.

Le Chi Quang a été arrêté le 21 février 2002 dans un cybercafé de la capitale vietnamienne, Hanoi. Il a été accusé de « *crimes contre l'État et la République socialiste du Viêt-Nam* » après avoir diffusé sur Internet des documents critiquant vivement l'accord qui venait d'être conclu entre la République Socialiste du Viêt-Nam et la République Populaire de Chine au sujet de la frontière séparant ces deux pays. Le 8 novembre 2002, Le Chi Quang a été condamné à quatre années d'emprisonnement, suivies de trois ans de placement en résidence surveillée. Amnesty International considère Le Chi Quang comme un prisonnier d'opinion ; en effet, il purge une peine de prison au seul motif qu'il a exercé de façon pourtant pacifique son droit à la liberté d'expression et d'association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis le début de l'année 2002, plusieurs personnes ont été arrêtées au Viêt-Nam dans le cadre de mesures de répression contre les dissidents. Amnesty International est d'autant plus préoccupée par le climat de répression qui règne dans ce pays que les autorités ont adopté une législation limitant l'accès à Internet et son utilisation. En 2002, dans un examen de l'application par le Viêt-Nam du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Comité des droits de l'homme des Nations unies a vivement critiqué les restrictions dont la liberté d'expression fait l'objet dans ce pays et a demandé au gouvernement vietnamien d'aligner sa législation nationale sur les normes du droit international.

En règle générale, les conditions de détention dans les prisons et les colonies pénitentiaires vietnamiennes sont extrêmement difficiles. Les personnes incarcérées dans ces établissements ne bénéficient pas des soins médicaux dont elles ont besoin, leur régime alimentaire est inadapté et les conditions d'hygiène laissent à désirer. Il arrive qu'elles soient placées à l'isolement ou qu'elles soient entassées les unes sur les autres. Par ailleurs, dans les colonies pénitentiaires, les détenus sont fréquemment contraints à effectuer un travail manuel.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la santé de Le Chi Quang ; en effet, ce dernier souffre de graves troubles rénaux et son état de santé se serait dégradé ;

– exhortez les autorités vietnamiennes à veiller à ce que Le Chi Quang soit immédiatement transféré dans un établissement médical spécialisé, afin d'être soumis à un examen et de recevoir des soins pour son affection rénale ;

– demandez instamment que ce prisonnier d'opinion soit libéré sans délai ni condition, car il a été placé en détention uniquement pour avoir exercé de manière pourtant pacifique son droit à la liberté d'expression et d'association.

APPELS À :

Premier ministre :

His excellency Phan Van Khai Prime Minister
Office of the Prime Minister
Hoan Hoa Tham
Hanoï, Viêt-Nam

Télégrammes : Prime Minister Phan Van Khai, Hanoï, Viêt-Nam

Fax : +844 823 4137 ou +844 199 2682 (*via* le ministère des Affaires étrangères ; veuillez inscrire la mention « *For the attention of Prime Minister Phan Van Khai* »)

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier Ministre,

Président de la République:

President Tran Duc Luong
Office of the President
35 Ngo Quyen
Hanoï

République socialiste du Viêt-Nam

Télégrammes : President, Hanoï, Viêt-Nam

Fax : +844 199 2682 / +844 823 4137 (*via* le ministère des Affaires étrangères ; veuillez inscrire la mention « *For the attention of President Tran Duc Luong* »)

Formule d'appel : *Dear President*, / Monsieur le Président de la République,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Viêt-Nam dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 3 NOVEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*